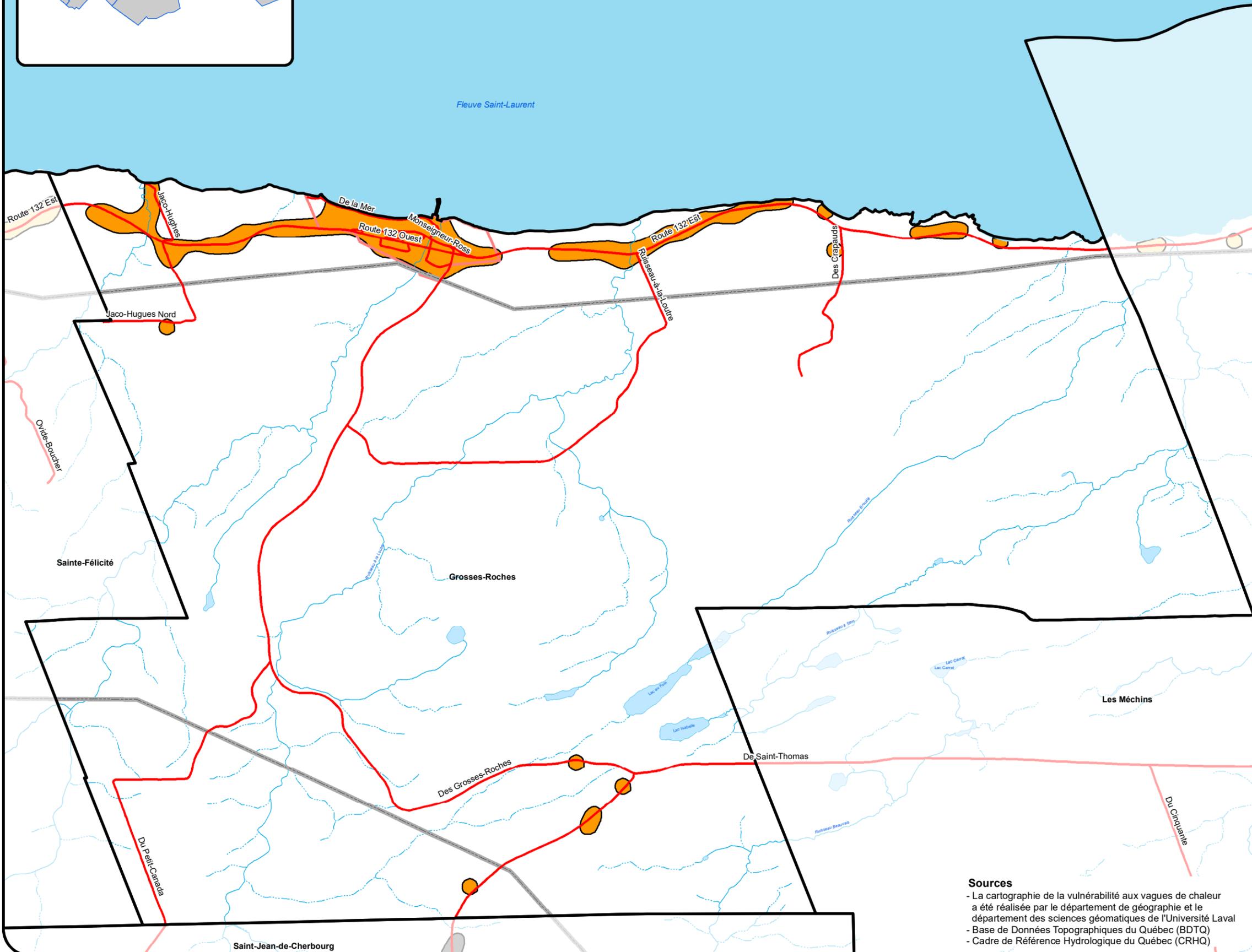


**Plan d'urbanisme
Municipalité de
Grosses-Roches**

Règlement no. 306

Carte 14

**Cartographie de la
vulnérabilité aux vagues
de chaleur**



Légende

Indice de vulnérabilité brute

- Très faible vulnérabilité
- Faible vulnérabilité
- Vulnérabilité modéré
- Vulnérabilité moyenne
- Forte vulnérabilité
- Très forte vulnérabilité
- Donnée manquante

**Urbain, voie de communication, énergie
et hydrographie**

- Limite municipale
- Périmètre urbain
- Ligne d'énergie
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Lac et Rivière



0 0,5 1 2 Kilomètres
Projection cartographique : NAD 83 MTM 6

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 306.
Adopté le 2015-12-07 et entrée en vigueur le 2016-01-21.

Certifié conforme le _____
Madame Linda Imbeault
Directrice générale et greffière-trésorière

Entrée en vigueur	Amendement

Monsieur Jonathan Massé
Maire

Madame Linda Imbeault
Directrice générale et greffière-trésorière

Sources
- La cartographie de la vulnérabilité aux vagues de chaleur a été réalisée par le département de géographie et le département des sciences géomatiques de l'Université Laval
- Base de Données Topographiques du Québec (BDTQ)
- Cadre de Référence Hydrologique du Québec (CRHQ)